LIÈGE université
Médecine Vétérinaire

Non accréditation AEEEV

Suivi et conséquences

Mercredi 26 février 2020

Rapport final de l'ECOVE du 11 décembre 2019

Reçu le 23 janvier 2020

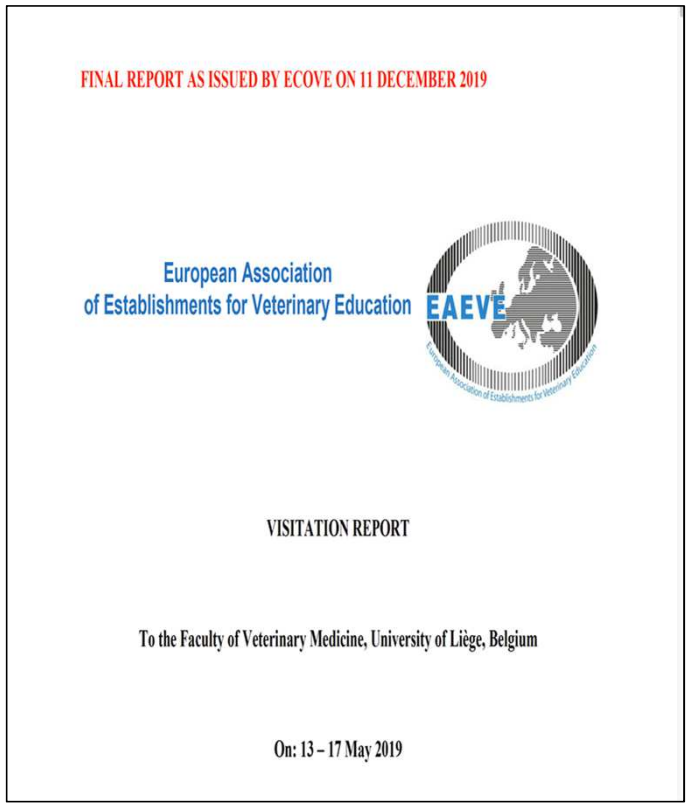

FINAL REPORT AS ISSUED BY ECOVE ON 11 DECEMBER 2019

European Association
of Establishments for Veterinary Education

EAEVE

VISITATION REPORT

To the Faculty of Veterinary Medicine, University of Liège, Belgium

On: 13 – 17 May 2019

https://www.fmv.uliege.be/cms/c_4746269/fr/fmv-reconnaissances-inter-nationales

Rapport final de l'ECOVE du 11 décembre 2019

Reçu le 23 janvier 2020

On behalf of ECOVE, who met on 11 December 2019, I herewith inform you of the Evaluation result, based on the ESEVT Full Visitation to your Establishment on 13 – 17 May 2019.

The Committee concluded that the following Major Deficiencies were identified:

1. Non-compliance with Substandards 5.1 and 9.2 because of the insufficient number of clinical cases and staff linked to the number of students, and absence of certainty that the number of students will be maintained at a level compatible with the caseload and staff.

2. Non-compliance with Substandard 8.5 due to an insufficiency with the strategy for the development and review of assessment methods, and the inability to change such assessment methods when required.

In accordance with the European System of Evaluation of Veterinary Training (ESEVT) and based on the educational requirements of the Directive 2005/36/EC as amended by Directive 2013/55/EU,

the status of the 'Faculty of Veterinary Medicine, University of Liège' is

NON-ACCREDITATION

Rapport final de l'ECOVE du 11 décembre 2019

Reçu le 23 janvier 2020

	Calculated Indicators from raw data	Establishment	Median	Minimal	Balance3
I1	n° of FTE academic staff involved in veterinary training / n° of undergraduate students	0,116	0,16	0,13	-0,010
I2	n° of FTE veterinarians involved in veterinary training / n° of students graduating annually	0,537	0,87	0,59	-0,053
I3	n° of FTE support staff involved in veterinary training / n° of students graduating annually	0,502	0,94	0,57	-0,064
I4	n° of hours of practical (non-clinical) training	606,500	905,67	595,00	11,500
I5	n° of hours of clinical training	609,000	932,92	670,00	-61,000
I6	n° of hours of FSQ & VPH training	157,000	287,00	174,40	-17,400
I7	n° of hours of extra-mural practical training in FSQ & VPH	31,000	68,00	28,80	2,200
I8	n° of companion animal patients seen intra-murally / n° of students graduating annually	33,508	70,48	42,01	-8,501
I9	n° of ruminant and pig patients seen intra-murally / n° of students graduating annually	2,243	2,69	0,46	1,779
I10	n° of equine patients seen intra-murally / n° of students graduating annually	5,451	5,05	1,30	4,153
I11	n° of rabbit, rodent, bird and exotic seen intra-murally / n° of students graduating annually	4,472	3,35	1,55	2,927
I12	n° of companion animal patients seen extra-murally / n° of students graduating annually	10,843	6,80	0,22	10,619
I13	n° of individual ruminants and pig patients seen extra-murally / n° of students graduating annually	14,793	15,95	6,29	8,499
I14	n° of equine patients seen extra-murally / n° of students graduating annually	1,216	2,11	0,60	0,621
I15	n° of visits to ruminant and pig herds / n° of students graduating annually	0,489	1,33	0,55	-0,058
I16	n° of visits of poultry and farmed rabbit units / n° of students graduating annually	0,000	0,12	0,04	-0,045
I17	n° of companion animal necropsies / n° of students graduating annually	1,710	2,07	1,40	0,310
I18	n° of ruminant and pig necropsies / n° of students graduating annually	4,663	2,32	0,97	3,693
I19	n° of equine necropsies / n° of students graduating annually	0,849	0,30	0,09	0,756
I20	n° of rabbit, rodent, bird and exotic pet necropsies / n° of students graduating annually	0,007	2,05	0,69	-0,686
I21	n° of FTE specialised veterinarians involved in veterinary training / n° of students graduating annually	0,195	0,20	0,06	0,132
I22	n° of PhD graduating annually / n° of students graduating annually	0,065	0,15	0,09	-0,023

Question 1

Qu’est-ce qui a posé problème et quelles mesures vont être prises avec quelles répercussions pour les étudiants ?

- <u>Non conformités majeures</u> :

  - ✓ **Suivi des mesures d’évaluation des examens**
  - ✓ **Ratio encadrement sur population étudiante**
  - ✓ **Ratio nombre de cas (animaux de compagnie, troupeaux animaux de rente) sur population étudiante**

Question 1

Qu'est-ce qui a posé problème et quelles mesures vont être prises avec quelles répercussions pour les étudiants ?

- ✓ **Suivi des mesures d'évaluation des examens**

Réponse :

- Actions sur les Unités d'enseignement : résolution de problèmes récurrents
- Etablissement de critères minimaux à respecter en matière d'évaluation (CF 04/09/2019)
- Grilles d'évaluation à télécharger à l'issue de chaque session
- Séminaire sur l'assurance qualité en évaluation des étudiants (P. Detroz) 19/12/19 & 29/01/2020 : 54 participants
- Enquête sur l'AQ des examens de toutes les UE 2018-2019 (du 15 au 22/09/19)

Question 1

Qu’est-ce qui a posé problème et quelles mesures vont être prises avec quelles répercussions pour les étudiants ?

- ✓ **Ratio encadrement sur population étudiante**

Réponse :

- Prolongation du concours pour 2020-2021 (FWB)
- Négociation d’un décret limitant l’accès aux études vétérinaires pérenne (FWB)
- Maintien du staff encadrant à la hauteur du cadre actuel

Question 1

Qu'est-ce qui a posé problème et quelles mesures vont être prises avec quelles répercussions pour les étudiants ?

- ✓ **Ratio du nombre de cas (animaux de compagnie, troupeaux animaux de rente) sur population étudiante**

Réponse :

- Prolongation du concours pour 2020-2021 (FWB)
- Négociation d'un décret limitant l'accès aux études vétérinaires pérenne (FW)
- Maintien voire augmentation des cas cliniques (nouvelle structure CVU)

Question 2

La perte de l'accréditation prend-elle effet immédiatement ? Les diplômes de cette année ne seront-ils déjà plus reconnus par l'AEEEV ?

Y aura t-il un impact sur la reconnaissance du diplôme en 2020 et 2021?

Réponse :

- L'accréditation ou non par l'AEEEV n'a aucune incidence sur la valeur légale du diplôme de médecin vétérinaire, reconnu dans tous les pays de l'UE; et il y a libre circulation des diplômés au sein de l'UE
- Pas d'incidence sur les études de spécialisation si les mesures correctives interviennent dans un délai de 3 ans (maximum)

Question 3

Conséquences pour internat/internat spécialisé à la Faculté ?

Conséquences pour internat dans un autre pays ?

Réponse :

- Pas d'effet pour l'internat dans la Faculté car c'est l'ULiège qui fixe les conditions d'accès au master de spécialisation en médecine vétérinaire spécialisée - internat clinique
- Pas d'incidence sur les études de spécialisation si les mesures correctives interviennent dans un délai de 3 ans (maximum)

Question 4

Conséquences pour résidence (extrait du règlement de l'EBVS)

10. The college must only accept Residents that received their veterinary qualification from an EAEVE-approved establishment unless relieved of this obligation by the Education Committee and ratified by the Executive Committee of the college.

Réponse :

- Pas d'incidence sur les études de spécialisation si les mesures correctives interviennent dans un délai de 3 ans (maximum)

Question 5

Conséquences pour effectuer des stages/travailler dans un autre pays de l'Union européenne ?

Crédibilité vis-à-vis du futur employeur ?

Concurrence face aux diplômés d'autres facultés accréditées ?

Obligation de formations complémentaires pour accéder à certains postes ?

Réponse :

- L'accréditation ou non par l'AEEEV n'a aucune incidence sur la valeur légale du diplôme de médecin vétérinaire, reconnu dans tous les pays de l'UE; et il y a libre circulation des diplômés au sein de l'UE
- Pas d'incidence sur les études de spécialisation si les mesures correctives interviennent dans un délai de 3 ans (maximum)

Question 6

Conséquences pour effectuer des stages/travailler dans un pays étranger, hors de l'Union européenne ?

Réponse :

- Les diplômes de l'UE ne sont pas toujours reconnus hors de celle-ci. Très souvent une série d'exigences complémentaires sont requises. A ce jour, l'accréditation par l'AEEEV n'est pas prise en compte dans ce cadre. Cela pourrait changer à l'avenir
- Pas d'incidence sur les études de spécialisation si les mesures correctives interviennent dans un délai de 3 ans (maximum)

Question 6

Conséquences en ce qui concerne les échanges ERASMUS, les stages dans d'autres pays ?

Réponse :

- Pas d'incidence sur les études de spécialisation si les mesures correctives interviennent dans un délai de 3 ans (maximum)
- MAIS importance d'obtenir l'accréditation pour maintenir la notoriété sur base de laquelle les accords d'échange sont négociés

Question 7

Conséquences en ce qui concerne le doctorat et le travail en recherche?

Réponse :

- Aucune car l'AEEEV n'a pas évalué la recherche en détail mais l'intégration de la recherche dans l'enseignement sans mentionner de non-conformité sur ce point
- Par ailleurs, la Faculté est évaluée à un niveau bon par les rankings (QS, Shanghaï) ce qui traduit un niveau honorable en recherche

CONCLUSION

- **Pas de conséquence avant trois ans, ni pour les étudiants, ni pour les diplômés de la FMV de l'ULiège**

- **Conséquence possible : si pas correction des non-conformités majeures dans les 3 ans, problème pour les cohortes diplômées à partir 2022-2023 pour accéder à certaines spécialisations reconnues par l'EBVS**

- **La Faculté fera tout ce qui est en son pouvoir pour être accréditée au plus vite par l'AEEEV**

- **Si des problèmes devaient malgré tout survenir, contactez la Faculté via la permanence du Secrétariat des étudiants**